

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2015

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

MOI AUSSI JE SUIS RÉFUGIÉ(E)

Non
au badge
d'identification
des demandeurs
d'asile
en Belgique

DOSSIER P. 4

fedasil

71^e année - n°11 - décembre 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Face à la terreur :
plus que jamais
la solidarité
P. 3



MOT QUI PUE
Le storytelling
P. 7



CHEMINOTS
Le cadeau de
fin d'année !!
P. 9

NOUS NE SOMMES PAS DES ASSASSINS !

Alors que le discours dominant actuel voudrait faire passer les organisations syndicales, et tout particulièrement la FGTB, pour d'odieus criminels, la CGSP wallonne affirme son entière solidarité avec les travailleurs liégeois injustement stigmatisés.

Si des noms de grévistes sont remis à la Justice, que celle-ci n'omette pas d'y joindre chacun des nôtres !

Distinguer les effets tragiques des causes supposées est une prérogative de l'État de droit. Les assimiler d'emblée relève d'un coup de force qui témoigne d'une violence symbolique bien plus agressive que celle mise sur le dos des grévistes.

Depuis plus d'un an, des centaines de milliers de manifestants ont exprimé leur opposition aux mesures délétères du gouvernement.

Depuis plus d'un an, des milliers de grévistes se battent pour défendre les intérêts de tous les travailleurs.

La seule réponse qui leur a été octroyée n'a été qu'un geste de mépris ou une feinte ignorance.

Cela ne peut plus durer !

Criminaliser les mouvements sociaux, déclarer illégales toutes formes de résistance enfonce davantage ce gouvernement dans l'engrenage de la répression et n'empêchera qu'un temps, qu'il sait déjà lui être compté, que les travailleurs ne relèvent le front.

La CGSP wallonne est et sera de tous ces combats !

C'est forte de cette détermination que la CGSP wallonne dénonce les a priori sur lesquels se base le gouvernement pour renforcer sa chasse aux travailleurs à temps partiel – dont une majorité de femmes – en diminuant de moitié l'allocation de garantie de revenus après deux ans.

Alors que toute la politique liberticide de ce gouvernement des droites s'attaque essentiellement aux services publics, à leurs travailleurs et usagers, la CGSP wallonne assure qu'il nous trouvera toujours sur sa route pour contrer ses velléités idéologiques de privatisation des Entreprises publiques autonomes.

Communiqué de presse du 27 octobre 2015

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Présentation et dégustation de vin

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s de Charleroi (CRIP), a le plaisir de vous inviter le 15 décembre 2015 à 10h30 à la CGSP, 42 rue de Montigny, 6000 Charleroi à une présentation et une dégustation de vin avec un morceau de boudin.

Participation : 5 euros

Réservation obligatoire au plus tard le 10 décembre auprès de Jessica au 071/797 111 et versement de la somme sur le compte de la CGSP - CRIP BE39 0882 6941 9919 BIC GKCCBEBB avec la mention « vin ».

Bienvenue à toutes et à tous, pensionnés, prépensionnés et actifs.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

Namur

Congrès statutaires

Appel aux candidatures

Conformément aux dispositions statutaires de la CGSP, le Comité exécutif régional intersectoriel (CERI) informe l'ensemble des affiliés qu'il a décidé de convoquer le prochain Congrès statutaire de la régionale intersectorielle de Namur **le 13 avril 2016 dès 9h30**, salle des Congrès de la Maison syndicale « André Genot » - rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 Namur.

À cet effet, il porte à votre connaissance que les mandats au Bureau exécutif régional intersectoriel (BERI) sont :

Jean-Pol Donnay - Président régionale (Admi),
David Quevy - Vice-président régional (Poste),
Johan Lambert - Vice-président régional (TBM),
Joseph Thonon - Secrétaire régional intersectoriel (Enseignement),
Daniel Jaumotte - Vérificateur aux comptes (Admi), sortant et rééligible,
Francis Courtois - Vérificateur aux comptes (AMiO), sortant et rééligible,
Stephan Thoumsin - Vérificateur aux comptes (Télécom), sortant et rééligible.

Les candidatures sont à transmettre au Secrétariat régional – rue de l'Armée Grouchy 41 via les responsables sectoriels régionaux **pour le 30 décembre 2015** date de clôture.

Welkenraedt

Offre d'emploi

La régionale CGSP Welkenraedt (Est de la Belgique et Communauté germanophone) cherche pour le 1^{er} janvier 2016

un ou une

Secrétaire administratif(ve) bilingue français – allemand 26h/semaine.

Bonne maîtrise Windows Office.

Connaissances en comptabilité.

Sachant travailler de manière autonome et faire preuve d'initiative.

CGSP-Welkenraedt

Camarade Ève-Marie Niessen

Rue de la Gare 14 - 4840 Welkenraedt

welkenraedt@cgsp.be

087/88 00 55

Face à la terreur : plus que jamais la solidarité

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la France et la Belgique restent sidérées par ces odieux attentats perpétrés ce vendredi 13 novembre à Paris. C'est le moment d'exprimer sa compassion envers tous ceux et toutes celles qui sont touchés eux-mêmes ou au travers de proches. Qu'elles soient physiques ou psychologiques, les blessures sont lourdes, sans parler du nombre inimaginable de morts. Nos pensées les accompagnent.

À l'heure où vous lirez ces lignes, le temps de la compassion demeure mais aussi celui de la réflexion et de l'analyse. Ces événements sont tout sauf imprévisibles ! Ils ne sont qu'une réponse de violence gratuite à des bombardements d'États, à leurs effets collatéraux trop souvent aseptisés par nos médias. Que ce soit sous les coups de la coalition internationale occidentale ou des Russes, ou encore que ce soit sous celles du dictateur Bachar, les populations syriennes et irakiennes vivent des heures terribles, effrayantes, tragiques. La priorité doit être politique et non militaire car, sans solution politique, les paix sont, pour le mieux, précaires voire artificiellement maintenues, comme c'est le cas dans les territoires occupés par Israël.

Les terroristes veulent déstabiliser notre modèle fait de diversité et notamment de cohabitation religieuse. Le respect des croyances de chacun dans le cadre de la laïcité est la norme. Montrons-nous à la hauteur du défi qui nous est lancé. Plus que jamais, nous devons faire preuve de solidarité envers ceux qui ont dû fuir leur pays : nous pouvons et devons les accueillir dignement. Notre réponse ne doit pas être le rejet par la peur, c'est ce que veulent nos adversaires.

Mais les réponses militaires et policières, aussi efficaces soient-elles, ne suffiront pas !

Si des jeunes hommes et femmes se laissent séduire par des discours dangereux, c'est aussi parce que les politiques économiques et sociales laissent sans espoir des millions de personnes et particulièrement des jeunes, des femmes et des populations d'origine étrangère. Les politiques de nos gouvernements et de l'Europe du *tout aux rentiers*, sous le cache-sexe d'austérité, ont du sang sur les mains !

Se battre pour l'égalité et plus de solidarité entre les générations, entre hommes et femmes, entre travailleuses et travailleurs et rentiers ou rentières, entre populations depuis longtemps installées et celles qui arrivent, c'est une nécessité et un choix.

Ne soyons pas dupes cependant, les appels à l'unité nationale ne sont qu'un cache-misère ! Quelques jours avant cette actualité tragique, les responsables du gouvernement fédéralo-flamand n'en avaient que pour restreindre les droits des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Le MR était pour le droit au travail les jours de grève, mais uniquement ceux-là puisqu'ils n'arrêtent pas de licencier ou de ne pas remplacer les départs.

La N-VA voulait donner la personnalité juridique aux syndicats et tous voulaient le service minimum généralisé. Bref, ils veulent nous empêcher de dire que nous ne sommes pas d'accord avec leur politique d'austérité (qu'ils ne mettent entre parenthèses que lorsqu'il s'agit d'aller faire la guerre hors de nos frontières).

Contre le terrorisme, nous nous battons ! Mais aussi contre ceux qui génèrent les désespoirs.

Non au racisme, à la discrimination et aux inégalités !

Oui à la solidarité, à l'égalité et à la tolérance !

Le droit d'asile est-il aliéné ?

Fedasil est l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile. Ce parastatal organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement aux candidats à l'asile qui arrivent dans notre pays et qui, aux termes de la Convention de Genève, doivent y trouver refuge. Hélas, suite aux politiques menées par Maggie De Block (Open VLD) et Theo Francken (N-VA), la capacité d'accueil du réseau belge est passée de 24 000 à 16 000 places en 3 ans ! Pourtant, les conflits majeurs au Proche Orient ne datent pas de 2015, la guerre en Syrie fait rage depuis 4 ans ! On peut, dès lors, se demander quel était l'objectif de ces fermetures alors même que l'afflux de demandeurs d'asile était prévisible et connu du gouvernement.

Lors de la fermeture du centre Fedasil de Stoumont, de celle, brutale, de Fedasil Virton décidée par le Conseil des ministres à la veille de Noël 2014 avec 40 licenciements immédiats à la clef ou plus récemment lors de la fermeture du centre Fedasil de Woluwé-Saint-Pierre en juin 2015, seuls des impératifs budgétaires ont été mis en avant. Comble d'ironie, un mois à peine après la fermeture du centre bruxellois, le Secrétaire d'État annonçait sa réouverture dans l'urgence et le réengagement de nouveaux travailleurs alors même que du personnel expérimenté avait été licencié quelques mois plus tôt...

Face à la crise de l'accueil de cet été — et la magnifique mobilisation citoyenne du Parc Maximilien — il y a tout lieu de s'inquiéter de la gestion chaotique et à très court terme de l'accueil des demandeurs d'asile par le Secrétaire d'État Theo Francken. Celui-ci s'est refusé à l'appellation de « crise » alors que l'armée et la protection civile installaient, en urgence, des tentes dans les centres Fedasil pour y héberger 900 demandeurs d'asile supplémentaires. Toutes les places « tampon » ont été remplies en moins de deux semaines.

Face à cette course aux places, le gouvernement doit en trouver 250 par jour. C'est ainsi qu'un peu partout en Belgique, Fedasil et ses partenaires historiques ouvrent des structures d'accueil en urgence. Dans ces nouveaux mégacentres, le personnel, employé en contrat précaire, n'a pas le temps de recevoir les formations nécessaires avant d'être confronté aux difficultés d'accueillir des personnes fragilisées, meurtries, blessées, traumatisées tant par la guerre qu'elles fuient que par leur périlleuse migration. Où trouver une cohérence dans cette gestion si ce n'est dans la volonté de détruire les structures existantes et finalement privatiser le secteur au profit du secteur marchand ?

Dans l'urgence, la capacité d'accueil est passée de 16 000 places en juin 2015 à 36 000 places en décembre 2015. Toutes les analyses le démontrent, cela sera insuffisant. Même le Secrétaire d'État se dit être au bout du rouleau. Il demande un effort aux communes pour lui proposer des sites. Pourtant, les Communes de Virton et de Stoumont ont écrit au Secrétaire d'État pour lui faire savoir que des places d'accueil étaient envisageables sur ces deux sites. Mais il fait la sourde oreille et continue sa gestion à court terme.

Privatiser l'accueil

Le Secrétaire d'État a lancé un appel d'offre au secteur privé marchand en vue de créer 10 000 places supplémentaires (dont 1 200 sont déjà attribuées à la société *Senior Assist* qui a répondu au cahier des charges et a ouvert des places dans d'anciennes maisons de repos dont la société était propriétaire). G4S, société de gardiennage, a ouvert des centres également. On peut légitimement se demander si les travailleurs de ces sociétés privées sont formés pour accueillir des demandeurs d'asile qui ont souvent traversé des situations très difficiles, vécu des souffrances terribles et qui nécessitent des soins et de l'écoute.

Outre les risques de dérives et de maltraitance, comme en Allemagne dernièrement, cela affaiblit le secteur public qui continue, malgré tout, à offrir un service de qualité en dépit du manque flagrant de considération par l'Autorité. Il est déjà difficile d'accepter la privatisation d'un service public à caractère social, mais l'octroi d'un tel marché à G4S est tout simplement inacceptable ! Mais vu la manière dont Theo Francken criminalise sans arrêt les réfugiés, on retrouve une certaine logique...

Alors que le Parc Maximilien voit de nouveaux réfugiés devoir s'y installer (l'Office des Étrangers ne reçoit que 250 demandeurs d'asile par jour, chiffre déjà dérisoirement insuffisant alors que tant de gens attendent encore aux frontières de l'Europe), les centres atteignent déjà leur capacité maximale.

En clair, Fedasil ne sera plus capable de désigner un lieu d'accueil pour les nouveaux demandeurs d'asile. À l'entrée de l'hiver, pourquoi le Secrétaire d'État laisse-t-il des centres d'accueil opérationnels fermés alors que le réseau est saturé ?

Un climat entretenu de peur

Ces derniers jours, la presse a largement fait écho aux incidents survenus au centre d'accueil ouvert de Florennes ou encore à ces scènes d'hystérie collective dans un village s'appêtant à recevoir 210 demandeurs d'asile (logés dans une ancienne maison de repos transformée en centre d'accueil privé suite à un des appels d'offre du fédéral). C'est sûr, il faut inlassablement expliquer et en appeler à la raison plutôt que de jouer sur les peurs et d'entretenir un climat de suspicion qui dresse les uns contre les autres, comme le fait ce gouvernement des droites !

En effet, les provocations de ce gouvernement sont nombreuses et ne laissent pas de rappeler un passé que nous avons juré ne plus jamais vouloir se reproduire...

Que penser d'autre d'un gouvernement qui ne crée pas les conditions minimales d'un accueil digne, qui laisse les réfugiés dormir sous tente, qui loue des espaces sur les réseaux sociaux pour diffuser une lettre aux éventuels demandeurs d'asile irakiens afin de les dissuader d'essayer d'obtenir une protection chez nous ? Que penser d'un gouvernement qui promet de l'argent à ceux qui quitteraient le plus vite possible les centres d'accueil ? Que penser d'un gouvernement qui laisse un bourgmestre et sa police harceler les réfugiés ? Que penser d'un gouvernement qui demande à des personnes fuyant la guerre que nous y faisons de s'engager par écrit à « respecter nos valeurs occidentales et l'État de droit » ? Comble de l'ignominie, que penser d'un gouvernement qui suggère « avec insistance » et sous de fallacieux prétextes sécuritaires, aux réfugiés d'arborer un immonde « badge » les stigmatisant au regard de tous ? Poser la question, c'est y répondre !

Ces provocations sont également un manque de respect pour les travailleurs qui œuvrent avec courage et dans des conditions d'accueil toujours nivelées vers le bas.

À l'évidence, ces déclarations créent des frustrations et des inquiétudes dans le chef des résidents. On peut donc clairement imputer à MM. Jambon et

Francken, la responsabilité des incidents dans les centres d'accueil.

Face au mépris des responsables politiques et surtout face à la privatisation en cours, c'est tout le secteur de l'accueil des demandeurs d'asile qui s'indigne.

Ainsi que l'affirment ensemble le Ciré, le CNCd, la LDH et Amnesty International¹ dans une carte blanche parue le 7 octobre dernier, « *colporter des idées fausses peut éventuellement rapporter des voix aux élections, mais en aucun cas apporter les réponses adéquates à la crise des réfugiés, qui s'explique par la multiplication des conflits aux frontières de l'Europe et à la désunion européenne que cette situation suscite. Le repli sur soi est non seulement inefficace, mais également mortifère pour la construction européenne. À l'Europe forteresse souhaitée par certains, il faut opposer l'Europe des droits humains et de la solidarité internationale. Cela passe, d'une part, par une véritable politique migratoire européenne dans le respect des conventions internationales, et d'autre part, par la mobilisation de moyens suffisants pour garantir la paix et le développement en-dehors de l'Europe* ».

1. Stop aux idées fausses sur les réfugiés, Communiqué du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), du CNCd (Centre national de Coopération au Développement), de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) et d'Amnesty International, paru dans L'Echo du 7 octobre 2015.

À quoi a droit un demandeur d'asile ?

Les demandeurs d'asile ont droit à une aide matérielle pendant l'examen de leur demande d'asile. Cette aide consiste en des besoins de base : un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires mais également un accompagnement social et juridique ainsi qu'une assistance médicale. Fedasil organise cette aide matérielle dans les centres collectifs (de Fedasil ou de la Croix Rouge) ou dans des logements individuels gérés par des CPAS ou des ONG. Le coût de cet accueil n'est en rien excessif pour le budget des États européens. En Belgique, la dotation allouée à Fedasil a été d'environ 300 millions € en 2014, soit seulement 0,15 % de la totalité des dépenses administratives du gouvernement belge. Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier. Ils reçoivent par contre 7,40 € d'argent de poche par semaine (par adulte).

Les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler, sauf si après 6 mois de procédure ils n'ont pas encore reçu de décision quant à leur demande d'asile.

Source : Fedasil



Qui sont les demandeurs d'asile ??

Depuis mai 2015, la Belgique connaît une hausse importante des demandes d'asile, au même titre que d'autres pays européens. Sur 60 millions de réfugiés en 2015, l'Europe n'en accueille que 8 %. Actuellement, en Belgique, 26 000 demandeurs d'asile sont accueillis dans les centres collectifs et les logements individuels du réseau Fedasil. Les demandeurs d'asile viennent de pays en guerre, principalement d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan mais aussi de Somalie et d'Erythrée. Ces cinq pays constituent plus de deux tiers du nombre total de demandes d'asile introduites ces derniers mois. 50 % des résidents sont des personnes en famille, 38 % sont des hommes isolés, 7 % des femmes isolées et 5 % des enfants mineurs non accompagnés (MENA). Les MENA bénéficient d'un accompagnement spécifique. Un tiers des résidents sont des mineurs d'âge !

Les demandeurs d'asile restent en moyenne 6 mois dans le réseau d'accueil. S'ils reçoivent une réponse positive, ils obtiennent une protection subsidiaire (5 ans) ou un statut de réfugié reconnu (ad vitam) et ils peuvent rester en Belgique et rechercher leur propre logement et travail. Les demandeurs d'asile qui ne sont pas reconnus comme réfugiés ou qui ne bénéficient pas de la protection subsidiaire doivent quitter le pays.

fedasil
AGENCE FÉDÉRALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Source : Fedasil

Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics

Du 13 au 17 octobre, se tenait le 12^e Congrès national de la CUT Brésil. Avec ses 22 millions d'affiliés, ce gigantesque syndicat est le 5^e plus grand syndicat du monde.

Le Congrès a rassemblé près de 2 400 délégués et plus de 200 invités internationaux, dont la CGSP wallonne.

À cette occasion, nous avons rencontré la Camarade Juneia Martins Batista, ex-Secrétaire nationale de la CUT Brésil pour le secteur de la santé et, aujourd'hui, Secrétaire nationale de la CUT pour les questions de Genre.

Juneia est également Présidente du Comité mondial des Femmes de l'Internationale des services publics (ISP).



Peux-tu nous décrire la situation des services publics au Brésil en cette période de crise politique et économique que traverse le pays ?

Les services publics au Brésil sont repartis sur trois principales sphères géographiques : les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Depuis la fin des années 1990, la plupart des services publics sont soumis à de fortes pressions suite à l'introduction d'entreprises privées dans le secteur public, sous forme de sous-traitance via notamment des partenariats public-privé (PPP), ou carrément sous forme de privatisation totale de certains services.

Cette logique est nocive à tous les niveaux, affectant à la fois les usagers des services, les travailleurs, et le fonctionnement des services en tant que tel. Les secteurs les plus touchés par ces offensives ultralibérales sont la santé, les transports, la distribution d'électricité, l'assainissement de l'eau. Certains services publics ont pu résister jusqu'ici, tels que l'éducation, ou encore la poste.

Quelles sont les conséquences de ces privatisations ?

D'une façon générale, la qualité des services publics a fortement diminué depuis les années 1990.

Dans le secteur de la santé, on assiste partout à un manque cruel de lits dans les hôpitaux, à un temps d'attente insupportablement long pour obtenir une consultation. La santé au Brésil existe toujours sous forme de service public unique et universel dans le pays, mais de grands pans de ce secteur ont été sous-traités au secteur privé via des PPP. Cela a des conséquences également sur les travailleurs du secteur. Une des causes de la précarité de ceux-ci est la non application de la Convention 151 de l'OIT concernant « la protection du droit d'organisation et les procédures de détermination des conditions d'emploi dans la fonction publique », qui empêche l'existence de conventions collectives claires dans ce secteur, telles que la possibilité d'établir un salaire minimum. Cette convention, datant de 1978, a été ratifiée par le gouvernement de Lula. Mais le Congrès national, qui doit émettre une loi spécifique pour l'application de cette convention, ne l'a toujours pas fait.

En tant que Présidente du Comité mondial des Femmes de l'ISP, quels seraient selon toi les principaux enjeux pour les femmes travailleuses du secteur public au Brésil ?

La CUT a enfin conquis et concrétisé à l'occasion de ce 12^e Congrès national, et après de nombreuses années de lutte, la totale parité au sein de ses instances dirigeantes. Mais cela n'est pas encore une réalité dans ses différents secteurs. Cela reste une grande bataille à mener. Il subsiste une conception du travail particulièrement sexiste qui empêche de garantir une égalité des chances

entre hommes et femmes. Une grande barrière continue de diviser les travailleurs et travailleuses de ce pays, dont un exemple est la différence salariale entre une femme et un homme, dont la moyenne est de 30 %.

Par ailleurs, outre l'aspect « mentalité » qui reste extrêmement machiste dans notre société et qu'il faut à tout prix changer, les barrières à ce changement résident notamment dans l'absence ou le manque de services publics de qualité et en nombre suffisant qui rendraient possible la réduction de ces inégalités entre hommes et femmes travailleuses (places dans les crèches et les maisons de repos, transports publics, hôpitaux de qualité, services sociaux, etc.).

Mais outre la problématique du genre et des services publics, nous devons également faire face à des problèmes très graves tels que celui du travail esclave, qui touche encore très fortement les secteurs du textile, du travail domestique (principalement des femmes) et des travailleurs ruraux, dont une grande partie est issue de l'immigration d'autres pays d'Amérique latine.

Un amendement constitutionnel condamne à présent à une peine de prison les employeurs qui pratiquent l'esclavage, mais le combat sera encore long pour l'éradiquer.

Retrouvez l'intégralité de cette interview sur notre site Internet : www.cgspwallonne.be

Le storytelling

La fabrique de l'opinion a de tout temps été un élément essentiel de la vie politique et elle est rapidement devenue un enjeu essentiel de la compétition politique et économique. La propagande œuvre à cette fin.

Et puisque le terme *propagande* est un tant soit peu connoté négativement, les stratégies en la matière (les *spin doctors* qui tissent des trames pour faire tourner les médias et l'opinion publique dans leur sens) ont tôt fait de la rebaptiser *communication*.

Et dans cette panoplie communicationnelle, le storytelling occupe une bonne place.

Comme son nom l'indique, il est initialement une pratique anglo-saxonne empruntée au monde de l'économie et du marketing. Comme son nom l'indique, il consiste à raconter des histoires et récits qui sont quotidiennement façonnés et présentés dans les médias.

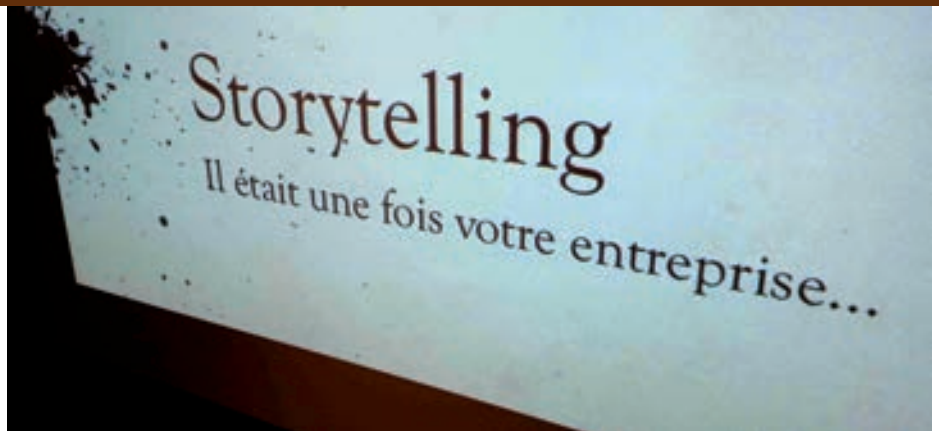
Hold up sur l'imaginaire !

L'ex-président de l'ancien Parlement international des écrivains, Christian Salmon, retrace la généalogie de cet art de raconter des histoires, et le décrit comme une « arme de distraction massive » à même non seulement de formater notre rapport à la réalité, mais aussi de fabriquer le réel. « Car c'est une vaste entreprise de manipulation du réel, un véritable hold-up de l'imagination que Christian Salmon met à jour »¹ : « *l'art du récit est devenu l'instrument du mensonge d'État et du contrôle des opinions, c'est un hold-up sur l'imaginaire.* »²

Présentés comme une intrigue facile à comprendre, les enjeux politiques se muent en histoires beaucoup plus excitantes que les faits et qui n'ont pas besoin d'être vraies. Et on assiste ainsi à une bataille des histoires plutôt qu'à un débat sur les idées.

Ce nouvel ordre narratif est une performance complexe qui ne consiste pas seulement à raconter une histoire, mais à maîtriser l'agenda des médias, à cadrer le débat public.

Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.



Autoroute de l'information

Et comment ne pas voir dans la communication orchestrée autour de la grève du 19 octobre à Liège une illustration parfaite de ce recours à cette méthode pour maîtriser l'agenda et ainsi occulter d'autres éléments ? C'est l'histoire d'un hôpital en cours de construction qui est empêtré dans un procès avec une entreprise du bâtiment pour l'obtention du marché. Pas de chance pour cet établissement, des grévistes découvrent des travailleurs indiens logés dans des conteneurs. Cela sent mauvais pour cette entreprise. La parade a alors consisté à monter une histoire crédible et de parvenir à la « vendre » aux médias (du pain bénit pour celles et ceux qui rêvent quotidiennement de casser du sucre sur le dos des syndicats). Peu importe de vérifier la véracité des faits invoqués : le contre-

feu a marché et tous les médias répètent en boucle les fameux deux morts causés par la FGTB de Liège (alors qu'un entrefilet mentionnait, par exemple, que la voie d'urgence n'avait nullement été obstruée dans le second cas).

Et effet d'aubaine oblige, la brèche ouverte par les communicants permet aux forces de droite de surfer sur cette vague et d'aller un cran plus loin dans la guerre contre les syndicats. Après l'attentat vestimentaire, le blocage d'autoroutes est un nouvel avatar dont le but avoué est de limiter le droit de grève.

Contrefeu ?

Ceci dit, il est tout aussi légitime de se demander s'il ne serait pas opportun d'occuper le terrain d'une manière analogue. Car tout récit est un stimulateur d'action, un déclencheur et un directeur de conduites. Et puisque les « récits que nous consommons au quotidien fabriquent en permanence les systèmes de valeur accompagnant le devenir de nos sociétés »³, ne faudrait-il pas que nous nous remettions à (nous) raconter des histoires inspirantes et à arracher les moyens de les faire circuler aussi largement que possible ? Cela impliquerait une restructuration radicale des canaux de distribution, mais c'est une autre histoire.

Ainsi, contrairement aux opinions bien établies, il serait indispensable de se raconter des histoires. Pour se réappropriation l'imaginaire. Pour préfigurer des conduites à venir. Pour déjouer les questions convenues, et pour pouvoir commencer à dire tout autre chose que ce qui est convenu, prévu, attendu, car « la lutte des hommes pour leur émancipation passe par la reconquête de leurs moyens d'expression et de narration »⁴.

1. Anne Pitteloup, « *Les fictions dangereuses* », Le Courrier (27 octobre 2007).

2. Christian Salmon, *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, Paris, 2007, p. 20.

3. Yves Citton, *Mythocratie, Storytelling et imaginaire de gauche*, Paris, Éditions Amsterdam, 2010, p. 117.

4. Christian Salmon, op. cit., p. 212.

Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous !

L'actualité sociale récente le démontre à l'envi : le discours syndical passe de moins en moins bien dans les médias traditionnels, tandis que les réseaux sociaux voient se diviser les partisans et les antis.

Dans un climat où les attaques antisyndicales des gouvernements et des organisations patronales n'ont jamais été aussi violentes, une partie des citoyens ne reçoit plus notre message et ne comprend pas le sens de nos actions. Devrions-nous revoir notre façon de communiquer ?

Réfléchir à la communication syndicale et à nos rapports avec les médias a fait l'objet de la formation organisée fin octobre par la CGSP-Bruxelles pour les délégués et permanents de ses secteurs. Face à eux, des intervenants issus de la sphère médiatique, journalistes pour la plupart, qui ont partagé leur expertise en radio, télévision et nouveaux médias. La mise en perspective et l'analyse critique ont marqué les échanges nourris par l'approche sociolinguistique de Mateo Alaluf. Par le biais du vocabulaire qu'ils reproduisent, les médias orientent le sens des mots et par conséquent la manière dont les idées qu'ils véhiculent sont perçues. Dans son *Dictionnaire du prêt-à-penser*¹, ouvrage dans lequel il dénonce de tels glissements sémantiques, Mateo Alaluf invite à se réapproprier le sens de formules comme « dérapage salarial » ; « coût du travail » ou « flexicurité » et à restaurer leur portée sociale.

« Web First »

La manière dont l'information se conçoit a elle aussi évolué. Cela a commencé par la simplification de la chaîne d'intervenants dans l'élaboration de l'info. Il a fallu faire plus et plus vite avec moins de monde. Par conséquent, les journalistes ont eu moins de temps pour vérifier leurs sources et approfondir le sujet traité. Dans le même temps, l'avènement des nouveaux médias qui se sont développés autour de l'Internet et de nos terminaux mobiles a bouleversé le travail journalistique et la manière de s'informer. Quand on a une info, il faut publier vite, il faut être les premiers, faire le buzz ! Aujourd'hui, les journaux imprimés, les radios, les télévisions qui comptent ont leur site Web, leur compte Twitter, et c'est là qu'est publiée

l'info en priorité pour être ensuite relayée par les canaux traditionnels. Si on combine à cette course à l'instantanéité, la neutralisation du propos que s'imposent les journalistes, on obtient une info insipide où le travail de mise en perspective et la recherche sont délaissés au détriment de la qualité, au profit de la Com'. Résultat : l'info rend le plus souvent compte des faits et de leurs conséquences sans développer **ni analyser les causes des événements**. C'est un appauvrissement que l'on peut déplorer, mais cette tendance est devenue une réalité désormais ancrée à laquelle nous devons nous adapter.



Contexte antisyndical

Ce traitement de l'info nous est défavorable. Lorsque les médias interrogent systématiquement les usagers malchanceux des transports en commun qui n'ont pas pu se rendre à leur travail ou à un entretien d'embauche et qu'ils les qualifient d'otages de la grève ; quand ils suggèrent une relation de cause à effet entre un barrage routier et la mort d'une patiente dans un hôpital, en faisant l'impasse sur les motivations de l'action syndicale, ils induisent une perception négative dans l'opinion publique.

Dans le même temps, le patronat tente de criminaliser les mouvements sociaux en saisissant les tribunaux pour contrer

préventivement des actions ou poursuivre des syndicalistes comme lors de la dernière grève des cheminots à Bruxelles.

Dans ce contexte, gouvernements et partis de droite en profitent pour durcir leurs attaques contre les syndicats et tentent de leur imposer une personnalité juridique et d'attenter aux modalités du droit de grève.

Promouvoir notre projet de société

Camarades, nous devons tenir compte de ces évolutions. La multiplication des actions syndicales est le témoin du malaise social qui explose partout en Europe. Notre rôle reste celui d'un contre-pouvoir qui s'oppose aux politiques antisociales. Il nous appartient d'affirmer notre vision et de développer notre force de proposition positive pour porter notre projet de société axé sur la justice sociale et la solidarité. Pour y parvenir, nous devons mieux communiquer pour convaincre. Notre stratégie de communication revue doit faire émerger un discours franc et constructif plus convaincant que la com' formatée de nos adversaires.

*Jean-Pierre Knaepenbergh,
Secrétaire général de l'IRB-CGSP*

1. *Contre la pensée molle. Dictionnaire du prêt à penser* - Alaluf Matéo, Couleur Livres, 2014, 160 pages.

www.cgsp-acod-bru.be





Le cadeau de fin d'année !!

Depuis quelques mois, je vous explique, par le biais de l'édito, tous les dossiers épineux qui se trouvent sur les tables des négociations.

Ceux-ci nous promettent un avenir très sombre. Les Cheminots vont payer « au plus haut prix ce chamboulement » et ne seront plus en capacité d'assurer un service de qualité.

Notre organisation syndicale a déjà réagi à ces attaques et nous continuerons à dénoncer toutes ces pratiques et nous amplifierons nos actions.

Pour celles et ceux qui espéraient retirer du positif du protocole d'accord 2016-2018, je suis obligé de les décevoir.

C'est, pour le moment, une coquille vide pour les travailleurs.

On va probablement faire miroiter un cadeau de fin d'année... sachez que cet argent « distribué » sera puisé dans notre caisse de solidarité !

Est-ce un cadeau ?

Une autre proposition est... le maintien de la caisse des soins de santé !

Du jamais vu au niveau d'un protocole d'accord !

L'acceptation que ce point soit repris dans une convention sociale hypothèque la survie de notre caisse de soins de santé dès la fin de cet accord.

Et le point suprême... pendant la durée de ce protocole, dans la mesure où son contenu est exécuté de manière correcte, respectueuse et concertée, les organisations doivent s'abstenir de mener de lourdes actions !!!

Nous serons donc dans l'incapacité de réagir face à des matières qui font partie de l'objet du volet social lié aux réformes des Chemins de fer belges.

Si nous restons dociles, il est envisageable que des avantages liés à des résultats non récurrents puissent être accordés à partir de 2018...

OUI, je vous invite à relire une deuxième fois les deux propositions.

Vous ne rêvez pas ! C'est pure folie !

Si nous sommes obéissants et que nous acceptons toutes les réformes du plan de « l'imprudente Ministre de la mobilité », nous recevons peut-être un pourboire fin 2018.

Je sais que nous arrivons dans la période des fêtes de fin d'année, mais je peux vous assurer que notre organisation syndicale ne se laissera pas manipuler.

Nous avons notre fierté et nous défendrons tous les intérêts des Cheminots qui font partie de la famille de la CGSP.

Vous pouvez compter sur **NOUS**.

*M. Abdissi
Président*



Sous-commission paritaire nationale

Compte rendu de la réunion du 4 novembre 2015

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP prononce une déclaration au sujet :

- de la réorganisation de l'arrondissement LGV ;
- de la situation des agents à Logistics ;
- de l'évaluation des activités de nettoyage ;
- des perspectives de recrutement au sein des ateliers B-TC ;
- de l'état des lieux quant au retard des jours de liberté dus au personnel ;
- du recrutement d'un fonctionnaire HR Rail par le biais d'une entreprise d'intérim.

Le Président répond :

- Qu'Infrabel mène actuellement une réflexion quant à la réorganisation de l'arrondissement LGV, une piste consisterait à l'intégrer au sein des différents arrondissements. Il insiste pour souligner qu'aucune décision n'a été prise à ce jour et que le dossier est toujours à l'examen.

Nous déplorons que cette information ait été communiquée lors d'une réunion d'un CPPT, au détriment de l'organe paritaire compétent en matière de dialogue social, la SCPN.

De plus, nous insistons pour être informés, **préalablement à toute décision**, sur les suites de ce dossier car il comporte de nombreux aspects concernant directement le personnel.

Le représentant d'Infrabel confirme que la SCPN sera informée de l'évolution de cette réorganisation.

- Qu'à la date du 3 novembre, 257 candidats potentiels se sont déclarés intéressés pour un éventuel détachement à Logistics. Cela ne signifie nullement qu'ils sont tous consentants. La clôture des candidatures est fixée au 17 décembre 2015.

De plus, nous obtenons la confirmation que l'ensemble du personnel détaché ressortira bien de la Commission paritaire 226.

- Que l'évaluation des activités de nettoyage sera proposée lors de la réunion du 2 décembre.
- Que le contingent de recrutement pour les besoins des ateliers n'était pas modifié et se poursuivait pour 2015.

Nous demandons d'obtenir le contingent pour 2016. Il sera communiqué lors de la prochaine réunion.

- Que la situation des jours de liberté en retard s'est améliorée mais qu'elle demeure importante.

Nous insistons pour obtenir des chiffres pour la prochaine réunion.

- Que HR Rail est à la recherche d'un collaborateur pour assurer la gestion de la sélection et la formation du personnel. À cette fin, HR Rail a lancé un appel par l'entremise d'une société de recrutement.

Nous nous insurgons contre cette procédure qui exclut de fait le recours à la filière interne et réclamons des informations complémentaires, précisément dans le contexte délicat de la pérennité des activités d'HR Rail.

Le Président précise qu'il s'agit du choix du DG d'HR Rail et qu'une information sera communiquée début 2016.

Ordre du jour

1) Règlement général du Traitement du personnel statutaire (RGPS 520)

Pour rappel, ce document poursuit un double objectif :

- rassembler au sein du RGPS – Fascicule 520, l'ensemble des dispositions réglementaires concernées : des avis récents, mais aussi des

règles plus anciennes comme celles contenues dans les parties restantes de l'OG 62 de 1932 ;

- simplifier et uniformiser certaines de ces dispositions.

Lors de la réunion du 21 octobre, le Président avait précisé, au sujet de la suppression du supplément fixe de sélection, que :

- 40 cas de suppression ont été enregistrés depuis 2011 ;
- ce sera dans l'éventualité où l'agent renonce à son installation ou refuse **tous les postes** qui lui seront proposés, que le supplément sera supprimé.

Nous demandons que cette dernière précision soit reprise dans le document et que, de plus, la situation des 40 cas supprimés soit revue afin que les droits de ces agents soient rétablis.

La situation de ces derniers sera réexaminée afin de vérifier si aucun d'entre eux ne répond à ces conditions.

Un document adapté sera proposé pour la prochaine réunion.

2) New Traffic Management

L'évolution technologique en matière de signalisation enregistrée ces dernières années et le développement d'outils de planification et de régulation permettent de créer des cabines de signalisation couvrant des zones d'action étendues. Un plan de concentration vers 31 cabines est en cours. À l'horizon 2020, la gestion du réseau sera assurée par 10 salles de commande.

Face à cette évolution, la direction Traffic Management & Services (I-TMS) a développé le concept de New Traffic Management afin de relever les défis de la gestion du futur.

Dans ce cadre, les grades actuels détenus par le personnel opérationnel de la direction I-TMS seraient remplacés par de nouveaux grades spécifiques

dont la dénomination reflètera davantage les tâches liées à la surveillance et à la régulation du trafic.

Par ailleurs, à l'occasion du transfert du personnel des 31 cabines de signalisation vers les sièges de travail des 10 salles de commande, des mesures spécifiques seraient prévues pour le personnel concerné.

(voir tableau 1 ci-dessous)

Nous intervenons pour dénoncer

Que ces changements de dénomination n'entraînent aucune modification des situations barémiques.

La suppression des primes durant la formation.

La dérogation à l'avis 55HR/2004 (il sera tenu compte du trajet par la route pour calculer la limite des 11 heures d'absence du domicile. À cet effet, un kilomètre sera comptabilisé à raison d'une minute).

La condition de distance fixée à un allongement de parcours de 20 km pour l'octroi de l'indemnité de restructuration « Migration NTM ».

Que les contrôleurs des circulations (niveau 3) ne sont pas autorisés à quitter le cadre du personnel de la gestion

du trafic avant de compter 10 ans de services à dater de leur installation dans ce cadre, sauf en cas de promotion à un grade d'un rang supérieur au rang 5.

De plus, nous réclamons un état des lieux relatif aux installations en cours. De même, nous insistons pour que des cours préparatoires soient organisés en faveur des signaleurs et opérateurs afin de leur permettre le passage vers le grade de contrôleur de circulation (niveau 3)

Sur ce point, HR Rail marque son accord.

En ce qui concerne nos autres interventions, HR Rail s'engage à les examiner et à formuler des réponses pour la réunion du 2 décembre.

3) Bureaux de rémunération dans les Régions

a) Contexte

Lors de la SCPN du 12/03/2014 a été présenté un document 2/H-HR.2 (2014/26) relatif aux activités d'H-HR.2 dans les districts. En substance, HR Rail précisait que « Pour les

bureaux de barémage, des évaluations régulières en fonction de l'évolution de l'informatisation, permettront de déterminer éventuellement le transfert définitif de certaines tâches à l'administration centrale, mais sans jamais avoir pour conséquence de ramener à Bruxelles des agents désignés pour les bureaux satellites. Une évaluation sera réalisée en septembre 2015 ».

b) Évolution de l'informatisation

Selon HR Rail, indépendamment de la perpétuelle amélioration des processus, deux grandes évolutions organisationnelles vont avoir une énorme influence sur les activités des rémunérations : l'informatisation très poussée des API (Allocations, primes, indemnités) pour la fin du 1^{er} semestre 2016 et la fourniture, par les entités, pour fin 2015 de l'ensemble des prestations par voie électronique.

Plus de la moitié des activités des barèmeurs concerne le traitement des API, HR Rail estime compréhensible de considérer comme déraisonnable le maintien d'une activité décentralisée.

Il serait, en outre, inconvenant pour HR Rail, à un moment où il doit se montrer efficace et rentable, de maintenir des services laissant apparaître de manière évidente une activité réduite.

c) Évolution des besoins

(voir tableau 2 ci-dessous)

Tableau 1

Grade actuel	Nouveau grade
Sous-chef de gare « Infrabel »	Contrôleur des circulations (niveau 3)
Sous-chef de gare de 1 ^{re} classe « Infrabel »	
Sous-chef de gare principal « Infrabel »	Contrôleur des circulations (niveau 2)
Chef de gare adjoint « Infrabel »	Contrôleur des circulations (niveau 1)
Premier chef de gare adjoint « Infrabel »	Chef des circulations (niveau 2)
Inspecteur du mouvement « Infrabel »	Chef des circulations (niveau 1)

Tableau 2

Services de rémunération	Effectif (FTE) 1/09/2015	Besoins (FTE) 1/09/2015	Besoins (FTE) 1/06/2016	Rapport (FTE) effectif 09/2015 - Besoins 06/2016	Départs naturels connus (FTE)
Administration centrale	12,55	10,20	8,20	-4,35	0
Régions					
Hasselt	9,05	6,05	4,49	-4,56	0
Gand	4,87	4,87	3,52	-1,35	1,84
Liège	6,53	4,53	3,36	-3,17	2,84
Charleroi	6,03	4,03	2,84	-3,19	0,84
Total Régions :	26,48	19,48	14,21	-12,27	5,52
Total général :	39,03	29,68	22,41	-16,62	5,52

d) Conclusions (en ETP)

- Effectif des satellites en 09/2015 : 26,48 (30 personnes)
- Départs naturels connus : 5,52 (6 personnes)
- Demandes volontaires de remonter à Bruxelles : 1,50 (2 personnes)
- À réaffecter : 19,46 (22 personnes)
- Besoins à l'administration centrale en 06.2016 : 22,41
- Effectif actuellement à disposition : 12,55
- Retours volontaires à Bruxelles : 1,50
- Renforts a priori nécessaires : 8,36
- Bilan général minimum de l'opération : -11,10

e) Calendrier de la centralisation

Remarque préalable : du fait que seuls deux agents souhaitent, pour le moment, revenir à Bruxelles pour continuer leurs activités, HR Rail doit prévoir des renforts hors barémages et les former. Pendant cette période, les bureaux régionaux continueront à travailler un certain temps avec activités réduites.

La centralisation aura lieu en deux phases pour éviter à l'Administration centrale de devoir absorber en une fois les 20 000 dossiers à transférer et aussi pour évaluer dans un premier temps l'impact de l'apport des premiers nouveaux agents et juger de l'opportunité d'en amener d'autres.

Au 1/12/2016 seront transférées les activités de Gand et Liège. Ce sont les premiers bureaux qui, même en activités réduites, devraient, en fonction des départs, être en sous-nombre pour effectuer les activités.

Dans une période allant du 1/01/2017 au 30/06/2017 (en fonction de la valeur des renforts et de l'avancement de l'automatisation), seront transférées les activités de Hasselt et Charleroi.

f) Planning

4/11/2015 : communication à la SCPN
Le plus tôt possible après la SCPN : communication au personnel des bureaux de rémunération. Simultanément, remise d'un questionnaire pour connaître leurs souhaits et leurs intentions.

Après l'examen des réponses au questionnaire : départ de l'examen des solutions possibles pour les collaborateurs des régions. Nous serons évidemment attentifs à l'évolution des services médicaux, de la CSS et du service social de manière à réaffecter notre personnel en priorité à HR Rail.
1^{er} semestre 2016 : recherche de 4 nouveaux collaborateurs pour le bureau de l'Administration, de manière à en disposer au plus tard en juin 2016.

Novembre 2016 : évaluation des nouveaux collaborateurs.

1/12/2016 : transfert des activités de Gand et Liège.

Décembre 2016 : recherche de 0 à 4 nouveaux collaborateurs à l'Administration centrale en fonction de l'évaluation faite en novembre et de l'évolution de l'activité barémage.

Un des mois allant de janvier 2017 à juin 2017 : transfert des activités de Hasselt et Charleroi en fonction de l'évaluation de novembre.

g) Remarques

- La situation est établie sur base des départs naturels connus. Il n'est évidemment pas impossible que de nouveaux départs viennent s'ajouter durant la période de transfert concernée.
- La suppression des bureaux de rémunération des régions ne remet aucunement en cause la volonté de HR Rail de mener d'autres expériences de bureaux satellites.
- Tant le personnel concerné que les partenaires sociaux seront régulièrement informés de l'avancement du dossier de transfert.

Nous insistons pour qu'une priorité soit donnée dans la réaffectation des agents dans des activités d'HR Rail au niveau local.

Une première évaluation sera effectuée lors de la réunion du 2 décembre, à la suite de la visite de la direction d'HR Rail auprès des bureaux concernés.

4) Octroi d'une prime annuelle pour 2016

Les Chemins de fer belges proposent d'octroyer une prime annuelle au personnel statutaire et non statutaire sous les conditions d'octroi reprises dans l'avis 95 H-HR/2006.

La partie forfaitaire de cette prime annuelle est augmentée en tenant compte du rapport entre les indices santé d'octobre 2015 et d'octobre 2014.

Depuis avril 2015, le gouvernement fédéral a décidé d'appliquer un saut d'index.

Ce saut d'index est réalisé par un blocage de l'indice santé lissé au niveau d'avril 2015.

Un indice de « référence » inférieur de 2 % a été créé et continue à évoluer en fonction de l'inflation.

Suite aux prévisions du Bureau fédéral du Plan, il est certain que l'indice santé de référence d'octobre 2015, produira un effet négatif sur le coefficient.

En conséquence, le montant forfaitaire de la prime annuelle 2016 serait moins élevé que celui de 2015.

La partie forfaitaire de la prime annuelle 2016 s'élève à 421,94 €.

HR Rail propose de maintenir la partie forfaitaire à sa valeur de 2015, à savoir **422,66 €**.

L'avance, qui sera octroyée en novembre 2015 s'élève au minimum à 700,00 € pour les agents avec des prestations à temps plein.

5) Allocation pour régularisation des voyageurs dans les trains

Compte tenu de la diminution du nombre de régularisations de voyageurs dans les trains, HR Rail propose d'adapter et de simplifier « l'allocation

pour la régularisation des voyageurs dans les trains ».

Le nouveau calcul ne contient plus qu'un seul paramètre : le nombre de billets vendus sur une base mensuelle

- jusque et y compris le 20^e voyageur : 1 € ;
- du 21^e au 40^e voyageur : 2 € ;
- à partir du 41^e voyageur : 3,5 €.

Nous intervenons afin d'amender la proposition dans le sens :

- d'intégrer les C 170 dans les paramètres de calcul ;
- d'élargir la période de rétroactivité au-delà du 1/01/2015 ;
- d'augmenter le montant à 1,5 € jusqu'au 20^e voyageur.

La réponse de la SNCB a été sans appel, c'est NON aux trois demandes !

Après échanges de vues, nous déplorons le manque d'ouverture de la SNCB et nous n'approuvons pas cette proposition.

Nous précisons que nous communiquons notre position lors de la prochaine SCP après avoir consulté nos affiliés.

6) Suspension du régime volontaire de travail à temps partiel et de l'interruption de carrière

La réglementation en vigueur au sein des Chemins de fer belges stipule qu'en cas de congé d'accouchement, de paternité, d'accueil ou, qu'au-delà des 30 premiers jours d'incapacité temporaire totale de travail résultant d'un accident du travail, d'un accident sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle, l'agent qui travaille à temps partiel est - en dépit du fait qu'il n'effectue aucune prestation - indemnisé à 100 % de sa rémunération à temps plein pendant la période correspondante.

Les agents ne sont pas considérés comme travaillant à temps plein, mais uniquement indemnisés à un niveau équivalent à la rémunération à temps plein.

Cette indemnisation amène certaines anomalies. En effet, un agent ayant opté pour une interruption de travail avec

allocation de l'ONEM ne peut, en cas de congé d'accouchement, de paternité, d'accueil ou d'incapacité temporaire totale de travail résultant d'un accident du travail, d'un accident sur le chemin du travail ou d'une maladie professionnelle, être indemnisé à 100 % de sa rémunération à temps plein et continuer à percevoir l'allocation de l'ONEM. Il reçoit alors une double couverture financière pour des jours non prestés, ce qui n'est pas légal. Il doit en fait continuer à percevoir son traitement normalement perçu, c'est-à-dire la rémunération pour son temps partiel, avec maintien de l'allocation de l'ONEM.

En outre, l'ONEM ne connaît pas la notion de suspension. En tant qu'employeur, nous ne pouvons déjà pas actuellement garantir la reprise d'une interruption de carrière qui a été stoppée temporairement suite à une demande de congé spécifique tel que congé parental. La reprise de l'interruption de carrière initiale est considérée par l'ONEM comme une nouvelle demande, les nouvelles conditions d'octroi étant alors d'application.

Le document est approuvé.

7) Dispositions générales relatives à l'organisation des épreuves

Le RGPS – Fascicule 501 – Titre I – Partie II – Chapitre III – Lettre A prévoit que les épreuves sont organisées conformément aux dispositions du RGPS – Fascicule 502 et qu'en attendant la publication de cette réglementation, les dispositions des avis 36P/1962 et 20PS/1995 restent d'application.

Étant donné que le Fascicule 502 n'est plus envisagé et que les dispositions des avis précités sont obsolètes, HR Rail propose de rassembler les modalités relatives à l'annonce et à l'inscription aux épreuves dans un nouvel avis.

Les candidats, agents des Chemins de fer belges, sont informés de l'organisation des épreuves via les canaux de communication interne (Intranet, livre d'instructions HR...). Ils peuvent s'inscrire aux épreuves, soit via

le site Internet www.lescheminsdeferengagent.be (uniquement s'il s'agit d'une épreuve publique), soit via le formulaire prévu à cet effet et disponible sur l'Intranet.

Les candidats, étrangers aux Chemins de fer belges, prennent connaissance de l'organisation des épreuves via les canaux de communication externes. Ils peuvent s'inscrire aux épreuves via le site Internet :

www.lescheminsdeferengagent.be.

Le document est approuvé.

8) Conditions d'accès au grade d'annotateur

La rubrique actuelle du RGPS – Fascicule 501 – Titre III – Partie III relative au grade d'annotateur, publiée avec l'avis 91P/1980, prévoit notamment :

- que ce grade est accessible aux agents du service roulant totalement et définitivement inaptes à leurs fonctions normales ainsi qu'aux lauréats d'une épreuve fermée ;
- que les agents sont soumis à une épreuve de régularisation au terme de leur essai.

D'une part, l'épreuve d'accès n'est jamais organisée. Le grade d'annotateur est exclusivement attribué aux agents du service roulant totalement et définitivement inaptes à reclasser, sans devoir présenter d'épreuve.

D'autre part, l'épreuve de régularisation est également tombée en désuétude.

Étant donné ce qui précède, il est proposé d'actualiser et de simplifier la rubrique du RGPS – Fascicule 501 relative au grade d'annotateur.

Le document est approuvé.

9) Conditions d'accès aux grades d'assistant clientèle et d'assistant clientèle principal

L'amélioration du service rendu à la clientèle dans les gares, notamment en matière de diffusion de l'information et d'aide aux personnes à mobi-



lité réduite, nécessite de pouvoir disposer de personnel particulièrement formé à ce effet. Dans cette optique, HR Rail propose :

- de classer le grade d'assistant clientèle (rang 8) parmi les grades amenés à disparaître ;
- de modifier les conditions d'accès au grade d'assistant clientèle principal (rang 7).

Nous intervenons pour demander que les attributions soient mieux précisées et plus détaillées.

Nous obtenons que les candidats pour de la première épreuve qui sera organisée soient dispensés des tests d'aptitude.

Un document adapté sera proposé pour la prochaine réunion du 2 décembre.

10) Adaptation des attributions de l'agent info trafic (principal)

HR Rail propose d'adapter les attributions relatives au grade d'agent info trafic (principal).

Information aux voyageurs relative à la circulation des trains (départs, arrivées, retards, changements de voie ou de quai, suppressions de trains, compositions, réservations de places, etc.).

Diffusion de messages particuliers à caractère non commercial.

Est co-responsable de la coordination de la communication interne au sujet du trafic des trains : demande et recherche d'informations, diffusion

d'informations à différents collègues et introduction de données dans les applications informatiques.

Collaboration à la justification des retards de train.

Coordination de l'aide aux personnes à mobilité réduite.

Recherche d'alternatives lors de correspondances manquées.

Mise à jour des statistiques.

Le document est approuvé.

11) Fonction de « district service manager » au sein de la direction B-Transport (B-TR) - Création et conditions d'accès

Dans le cadre de l'optimisation des services administratifs, la direction B-Transport (B-TR) veut évoluer vers une gestion plus efficiente de l'administration du personnel, de la logistique et de l'ICT - Support. À cette fin, une réorganisation des services concernés au sein de B-TR lui paraît nécessaire, sans pour autant porter préjudice à la qualité du service rendu au personnel et au management local/central de B-TR.

Afin de faciliter le déploiement de cette nouvelle organisation au niveau des districts, la SNCB a proposé, lors de la réunion du 21 octobre, de créer la fonction de « District Service Manager » au sein de la direction B-Transport.

Nous n'avons pas approuvé cette proposition.

Aujourd'hui, la SNCB souhaite apporter des informations complémentaires

quant à cette nouvelle organisation :

- des 41 BLP actuels, ne subsisteront que 5 sièges de travail : Gent, Antwerpen, Bruxelles, Mons et Namur qui centraliseront l'ensemble des activités pour le District ;
- 225 collaborateurs sont concernés et des déplacements d'agents seront organisés.

Nous dénonçons cette centralisation, guidée par des seuls impératifs budgétaires, et ne visant qu'à la rationalisation des moyens en dépit de toute considération pour les agents concernés.

Nous refusons catégoriquement cette proposition.

Enfin, le représentant de la SNCB nous précise qu'il ne s'agit que d'une étape puisqu'à terme, ce modèle sera appliqué à l'ensemble des directions de la SNCB !

Et le représentant d'Infrabel, toujours opportuniste et à l'affût d'un bon coup, a précisé qu'il comptait également s'inspirer de cette organisation au sein de son entreprise.

Nous réitérons toute notre désapprobation quant à ce dossier qui, mené à son terme, consacrera encore un peu plus la désertification de l'emploi dans certaines régions du pays.

Nous ne pouvons pas l'accepter !

Prochaine réunion le 2 décembre 2015.

Pierre Lejeune – Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Propositions de majoration d'intervention (de notre mutuelle)

Préalable : ces propositions constituent une réflexion sur les interventions octroyées par la Caisse de solidarité des Cheminots.

Rappelons qu'il s'agit là d'un organe traité en cogestion.

Elles doivent bien entendu faire l'objet d'un examen pour en déterminer la faisabilité et l'impact financier (éven-

tuellement fiscal) qu'elles entraînent. Par ailleurs, il se peut que des interventions soient déjà prévues et seraient sans objet !

Propositions en matière de soins de santé

Prestations de prévention, ex : tests

médico sportif, tabagisme, dépistage et prévention, diagnostic de l'allergie, densitomètre osseuse (calcium), cancers...

Proposition : somme forfaitaire annuelle pour ces prestations de prévention (25 €) et mise des produits pharmaceutiques anti-tabac en catégorie D.



- **Matériel médical et incontinence, énurésie chez les enfants**

Proposition : revoir la liste du matériel médical et éventuellement les montants octroyés.

- **Traitement orthodontiques**

Proposition : forfait de 300 € au placement de l'appareil ainsi que 300 € après un an.

- **Prothèses dentaires et prothèses dentaires spéciales**

Proposition : prothèse dentaires, revoir en fonction des remboursements CSS. Prothèses dentaires spéciales, 200 € au lieu de 164,5 €.

- **Lunettes et lentilles**

150 € tous les 2 ans au lieu de 70 € avec une attention particulière pour les enfants âgés de moins de 12 ans

- **Prothèses acoustiques**

Propositions : forfait de 300 € pour appareil mono.
Forfait de 600 € pour appareil stéréo.
+ Forfait également pour les piles.

- **Service de convalescence**

Proposition : extension aux maladies chroniques.

- **Pédicure**

Proposition : supprimer les conditions trop restrictives.

- **Télé vigilance**

Proposition : supprimer les conditions trop restrictives.

- **Accouchement**

Proposition : la caisse 3 paie un supplément à Ethias pour chambre particulière (à voir avec Ethias).

- **Actions ponctuelle**

Ex. Cardio, diabète, lutte contre le cancer etc.

Intervention à caractère social

- **Don à la naissance**

Proposition : passer de 186,00 € à 300 €.

- **Don à la rentrée scolaire**

Proposition : passer de 85 € pour un enfant de 6 ans à 100 € et passer 125 € pour un enfant de 12 ans à 150 €.

- **Classe de dépaysement**

Proposition : le montant est de 25 € pour les enfants de primaire et serait étendu aux enfants de maternelle.

- **Prêt d'études**

Proposition : passer de 1 000 € par année scolaire à 1 500 € et de 4 000 € à 7 500 € sur l'ensemble des études (5 ans).

- **Échec à l'échec**

Proposition : intervention de 25 € pour les cours de rattrapage pour les enfants de bénéficiaires dans le secondaire.

- **Garde à domicile d'un enfant en cas d'hospitalisation d'un parent**

Proposition : nous proposons la gratuité pour 10 jours par an.

- **Aide familiales et ménagères**

Proposition : actuellement pour les bénéficiaires, un euro par heure prestée. Pour les organismes, 0,75 € par heure prestée. Nous proposons une augmentation de 1,5 € par heure, augmenter le nombre d'organismes et intervenir pour les femmes enceintes et jeunes mères.

- **Garde à domicile**

Proposition : c'est un système semblable aux aides familiales et ménagères.

- **Pratique d'un sport**

Proposition : majoration de 40 à 80 € pour tout club reconnu.

- **Camps de mouvement de jeunesse**

Proposition : intervention à hauteur de 25 €/an.

- **Cancer**

Proposition : intervention pour la reconstruction mammaire ainsi que pour la perruque.

*Claudy Deschaepmeester
Secrétaire nationale*

Régionale du Hainaut occidental – Congrès statutaire

Le secteur Cheminots de la CGSP HO organisera son Congrès statutaire, au siège de la régionale, le samedi 6 février 2016 à 9h30.

Appel est fait aux candidatures pour l'élection

- du secrétaire permanent sortant et rééligible ;
- du président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier et

de deux vérificateurs aux comptes, tous sortants et rééligibles.

Les candidats qui remplissent les conditions d'éligibilité, conformément au ROI du secteur Cheminots de la régionale du HO, doivent envoyer leur candidature manuscrite pour le 11 décembre 2015 au plus tard à l'adresse suivante :

Secrétariat de la CGSP Cheminots
Place Verte, 15
7500 Tournai

NB : Le ROI est consultable au secteur Cheminots sur demande.

Boulangier Jean-François
Secrétaire permanent
CGSP Cheminots HO

Régionale de Namur – Congrès statutaire

À l'occasion du Congrès statutaire régional Cheminots 2016-2020, qui se tiendra le samedi 13 février 2016 dès 10h30 à la Maison syndicale André Genot - 41, rue de l'Armée Grouchy – 5000 Namur, il sera procédé à la présentation et à la ratification des différentes instances.

À cette fin, il est fait appel aux candidats pour les mandats suivants :

- Deux postes de secrétaires permanent(e)s

Les Camarades Francis Dubois et Vincent Mercier sont sortants et rééligibles.

- Trois vérificateur(trice)s aux comptes

Les Camarades :
Christian Henrard est sortant et rééligible ;
Roger Bayet est sortant et rééligible ;
Alain Bellot est sortant et rééligible.

- Un mandat de président(e) régional(e)

Le Camarade Richard Bouchat est sortant et non rééligible.

- Un mandat de secrétaire régional(e)

La Camarade Carine Anciaux est sortante et rééligible.

- Un mandat de secrétaire régional(e) adjoint(e)

Le Camarade André Timsonet est sortant et non rééligible.

- Deux mandats de vice-président(e), l'un(e) actif(ve), l'autre pensionné(e)

Les Camarades :
Michel Anciaux est sortant et rééligible ;
Maurice Trussart est sortant et rééligible.

- Un mandat de représentant(e) « Jeunes » (- de 32 ans à la date du Congrès fédéral)

Le Camarade Johan Jacobs est sortant et non rééligible.

Pour être recevables, les candidatures doivent satisfaire au ROI régional de notre secteur et notamment répondre aux conditions suivantes :

être présentées par une section et obligatoirement accompagnées - en ce qui concerne les candidatures aux points 1 et 2 - de la signature du modèle A ou B tel que prévu par les statuts de la CGSP fédérale ;

être transmises au Président régional : Richard Bouchat - rue Isabelle Brunell, 16 – 5530 Sart-Bernard **pour le 15/12/2015.**

Richard Bouchat
Président

Francis Dubois & Vincent Mercier
Secrétaires permanents

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Face à la terreur : plus que jamais la solidarité
- 4 / Fedasil • Le droit d'asile est-il aliéné ?
- 6 / International • Congrès de la CUT Brésil : principaux défis pour les services publics
- 7 / Le mot qui pue • Le storytelling
- 8 / IRB • Mieux communiquer pour nous faire comprendre de tous

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Le cadeau de fin d'année !!
- 10 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 4 novembre 2015
- 14 / Propositions de majoration d'intervention (de notre mutuelle)
- 15 / Régionale du Hainaut occidental – Congrès statutaire
- 16 / Régionale de Namur – Congrès statutaire

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11